

BRECEY - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2013

Présents : M. TRÉHET, M. LETHIMONNIER, M. HAMELIN, M. BAZIN, M. ANFRAY, M. RIVIERE, M^{me} LEVILLAIN, M^{me} DOULAND, M. POULAIN, M. DUBOURG, M^{me} DOLÉ, M^{me} YVON, M^{me} PACILLY, M^{me} LEBRETON, M. AUBRAYS à partir de 21 h 15, M^{me} PIGEON, M. JAMES.

M. le Maire donne lecture des dernières délibérations. Le Conseil Municipal aborde ensuite les points suivants :

Acquisition de la parcelle ZK 213

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition d'un terrain appartenant à la SCI Les trois Y dans le cadre de l'aménagement du rond point de la route de Saint Hilaire. Cette acquisition permet de régulariser le foncier de cette opération.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée ZK 213 d'une contenance de 306 m² appartenant à la SCI Les trois Y au prix d'un euro symbolique.

Rythmes et rentrée scolaires

Les effectifs de la rentrée sont de 160 élèves à l'école primaire et de 86 à l'école maternelle. S'il est encore trop tôt pour en établir le bilan, les activités périscolaires proposées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires se mettent en place et rencontrent un certain succès.

Mise à disposition du régisseur à l'Espace Culturel

Un projet de mise à disposition payante du régisseur est à l'étude pour les manifestations privées organisées à l'Espace Culturel. Le Conseil Municipal demande un bilan détaillé avant de se prononcer.

Avantage en nature pour un logement

Le Conseil Municipal autorise l'attribution de l'avantage en nature « logement » pour les agents concernés et précise que cet avantage est soumis aux régimes sociaux et fiscaux et sera réévalué en fonction de l'évolution de la réglementation.

Dispositif « argent de poche »

Depuis plusieurs années la commune de Brécey et la communauté de communes du Val de Sée mettent en place un dispositif appelé « argent de poche ». Cette opération à destination des jeunes de 16 à 21 ans permet, à l'occasion des vacances scolaires, de leur faire réaliser des chantiers de proximité visant à améliorer leur cadre de vie. Ils reçoivent en contrepartie une rémunération limitée à 15 euros pour 3 heures de travail par jour sous l'encadrement d'un agent de la collectivité. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats passés avec les jeunes.

Dénomination du quartier de la Bigottière

Des habitants et les services postaux demandent de clarifier les adresses du quartier de la Bigottière, pour bien distinguer notamment la résidence des habitations installées le long de la route de Vire ou du chemin de la Bigottière.

Le Conseil Municipal propose dans un premier temps la numérotation des habitations de la résidence de la Bigottière.

Mise à disposition de personnel entre la commune et le service assainissement de la communauté de communes : renouvellement sur la période 2013/2015

Dans le cadre des transferts de compétences et du passage à la taxe professionnelle unique au 1^{er} janvier 2010, une partie du personnel communal avait été mis à disposition du service assainissement de la communauté de communes. La réglementation prévoit qu'une convention individuelle d'une durée de 3 ans

soit signée entre les deux collectivités et chaque agent afin de préciser les modalités de cette mise à disposition. Il est proposé de renouveler ces conventions dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à signer les conventions à intervenir sur la période 2013/2015 entre la commune, le service assainissement de la communauté de communes du Val de Sée et les agents concernés.

Logements communaux

Plusieurs changements sont intervenus dans les logements communaux et cela donne l'occasion d'un bilan sur les travaux à y mener. Le logement de la trésorerie recueille particulièrement l'attention des conseillers et une commission s'y rendra afin de planifier les travaux.

Plan local d'urbanisme

L'enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) est en cours et s'achèvera le 11 octobre. Les documents mis à disposition du public comprennent notamment les avis de diverses administrations ou institutions sur le projet ainsi que les premiers éléments de réponse à ces avis.

Les perspectives de construction de logements et les projections démographiques qui en découlent sont actualisées. Monsieur le Maire rappelle en effet que les nombreux logements construits dans un passé proche permettent juste de compenser le desserrement de la population des ménages constaté à Brécey mais aussi à l'échelle nationale et de rester ainsi au même niveau de population. Autrement dit, sans construction de logement, la population brécéenne aurait baissé alors qu'elle évolue légèrement à la hausse.

Le projet de PLU revendique donc la construction de 120 logements dans l'agglomération sur une superficie d'approximativement 13 hectares au lieu des 15 prévus initialement. La commission communale chargée du PLU a donc dû proposer la réduction des surfaces constructibles dans l'agglomération mais aussi dans les hameaux.

La possibilité de construire de nouvelles habitations dans 15 hameaux a posé question à quelques interlocuteurs institutionnels. La commission des structures agricoles du canton a été réunie pour se pencher sur ce sujet : à l'exception d'un hameau, les membres de cette commission ont donné leur accord sans réserve. Le Conseil Municipal prend connaissance des réductions susceptibles d'être proposées mais demande de maintenir la constructibilité des hameaux du Hamel et de la Bazinière. La question ne se pose pas au hameau de Cuvette où la suppression de cette constructibilité ne dérange personne. *Il est rappelé que cette règle ne concerne que les nouvelles habitations et que les habitations existantes pourront faire l'objet d'extensions.*

Les services de l'État et les institutions agricoles demandent également que soit revu le projet de **zonage de la zone d'activités de la Ménardière** en différenciant dans le temps les étapes de son extension. Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

Plusieurs institutions demandent également des **compléments sur les données agricoles présentées**. Le bureau d'études chargé du PLU mettra à jour son diagnostic dès lors que les données seront mises à disposition par les services compétents.

Le Conseil Municipal avait enfin proposé d'inscrire plusieurs parcelles en « **zone naturelle de loisirs** » au nord des installations équestres du **Pont Roulland**, ceci pour conforter la vocation de cette zone dédiée aux loisirs, sachant que ce classement n'empêchait pas l'activité agricole. Les services de l'État et les institutions agricoles estiment qu'il est préférable de classer ces parcelles en zone agricole. Le Conseil Municipal accepte cette modification qui ne ferme pas la porte à des aménagements dans le domaine des loisirs.

Programmation des travaux d'assainissement et de voirie

Monsieur Poulain précise que deux tranches de mise en séparatif des réseaux de collecte des eaux usées sont encore à réaliser : la rue du bocage et la rue du val de Sée. Les travaux qui concernent la première devraient se dérouler en novembre tandis que ceux concernant la seconde débuteraient au printemps 2014.

Pour ce qui est de la voirie, Monsieur le Maire demande que le revêtement du bas de la place de l'hôtel de ville soit refait et propose d'étudier la réfection complète de la rue Jeanne d'Arc. Des améliorations sont également attendues rue du Fonteny et rue de la Libération devant la salle Garnier.

Représentant de la commune au Conseil d'Administration du collège Pierre Aquiton

Le Conseil Municipal désigne M. Robert comme représentant au Conseil d'Administration du collège Pierre Aquiton de Brécey.

Quinzaine de l'innovation en Basse Normandie

Monsieur le Maire informe l'assemblée du lancement de la **Quinzaine de l'innovation en Basse Normandie** à Brécey et Tirepied les 7 et 8 octobre. Plusieurs manifestations sont prévues avec notamment un salon-expo et l'inauguration d'un bâtiment artisanal au Chêne au loup, un forum des entreprises et une conférence sur l'innovation à l'Espace Culturel.

Conseil Intercommunal des Jeunes

Monsieur le Maire demande que le courrier du Conseil Intercommunal des Jeunes soit transmis à l'ensemble des conseillers en prévision de leur réunion du 27 septembre.

La séance est levée à 23 H 15.